

COMITE DE PILOTAGE DES CONSEILS DE QUARTIER

Mardi 2 Mai 2017 - 20 heures

SALLE DE L'ORANGERIE

Elus présents :

Aurelien Leprêtre, Conseiller Municipal délégué à la Démocratie Participative – Jean-Claude Pardal 3^{ème} Adjoint à la sécurité, voirie, stationnement, transports, déplacements, parc automobile et espaces verts, Hélène Duplat, 6^{ème} Adjointe aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse - Thierry Fabry, Conseiller municipal Délégué à l'entretien des espaces publics. - Laurent Cuisenier, Conseiller municipal délégué à la mobilité et aux déplacements doux - Brigitte Coulouvrat, Conseillère municipale – Mireille Borot Conseillère municipale.

Excusés :

Sophie Guttin-Lombard 10^{ème} Adjointe à l'hébergement social et à la lutte contre l'exclusion ; Denis Ferrer, vice-président du conseil de quartier de Charges planbourgoin, Delphine Girard, vice-présidente du conseil de quartier de La grive.

Administration : Christine Mouilloud, Vie de la Cité, Michelle Martinelli, Conseils de quartier.

ORDRE DU JOUR

- 1 - PRESENTATION DES CONSEILS DE QUARTIER**
 - 2 - LES ACTEURS : ELUS, ELUS REFERENTS TECHNICIENS**
 - 3 - LE SITE INTERNET**
 - 4 - LA CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER**
 - 5 - LA CHARTE GRAPHIQUE DES CONSEILS DE QUARTIER**
 - 6 - LES FICHES DE SIGNALEMENT ET LES FICHES PROJETS**
 - 7 - L'INFORMATION DES CONSEILS DE QUARTIER**
 - 8 - LE POLE ESPACES PUBLICS (REGIE, «PATA»)**
 - 9 - LE ROLE DE LA CAPI**
-

Aurelien Leprêtre accueille les participants. Il présente l'ordre du jour et explique que certains points paraîtront familiers aux « anciens » mais qu'il est important pour les nouveaux présidents et vice-présidents, de préciser certains points.

1 - PRESENTATION DES CONSEILS DE QUARTIER

Aurélien Leprêtre rappelle que les conseils de quartier sont des lieux de participation d'habitants à l'animation de la cité, à sa gestion et à son évolution. A Bourgoin-Jallieu, les élus ont souhaité permettre aux habitants d'être associés à l'action publique, de développer les contacts entre eux et avec les élus et de jouer un rôle primordial en lien avec les structures associatives ou municipales.

2 - LES ACTEURS : ELUS, ELUS REFERENTS TECHNICIENS

Aurélien Leprêtre rappelle le rôle de Thierry Fabry, conseiller municipal chargé de l'entretien des espaces publics et président de la commission technique. Interlocuteur privilégié des conseils de quartier, il est aussi en charge de la concertation et de la présentation des projets « Ville » aux conseils de quartier impactés. Thierry Fabry et Aurélien Leprêtre travaillent ensemble et en étroite harmonie avec les services techniques, les conseils de quartiers et le service Participation citoyenne.

Chaque conseil de quartier a son élu « référent » :

PRÉ-BÉNIT ET SES QUAIS :

Olivier DIAS, 5^{ème} Adjoint aux finances communales, à l'administration générale, à la communication et aux nouvelles technologies

OISELET - MALADIÈRE :

Laurent CUISENIER, Conseiller Municipal Délégué à la mobilité et aux déplacements doux

MONTBERNIER ET SES COTEAUX :

Laurent CUISENIER, Conseiller Municipal Délégué à la mobilité et aux déplacements doux

LIBÉRATION - BARBUSSE :

Hélène DUPLAT, 6^{ème} Adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse

CHAMP-FLEURI :

Mireille BOROT, Conseillère municipale

CHAMPARET-BOUSSIEU :

Jean Claude PARDAL, 3^{ème} Adjoint à la sécurité, voirie, stationnement, transports, déplacements, parc automobile et espaces verts

CENTRE-VILLE - PONT-SAINT-MICHEL :

Brigitte COULOUVRAT, Conseillère municipale

LA GRIVE :

Thierry FABRY, Conseiller Municipal Délégué à l'entretien des espaces publics.

CHARGES, PLANBOURGOIN ET SES CHEMINS :

Danielle MULIN, 2^{ème} Adjointe aux affaires sociales et aux personnes âgées

MOZAS/CHARBONNIÈRES :

Sophie GUTTIN-LOMBARD, 10^{ème} Adjointe à l'hébergement social et à la lutte contre l'exclusion

3 – 4 LA CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER ET LE SITE INTERNET

Aurélien Leprêtre présente deux outils importants pour les conseils de quartier : la charte des conseils de quartier, qui encadre le fonctionnement des dix conseils, et le site internet : monquartier.bourgoinjallieu.fr. Régulièrement mis à jour, ce site dédié permet à chacun de se tenir au courant et d'initier un dialogue par les commentaires possibles sur chaque post. Il donne également aux dix conseils de quartier les moyens d'interagir, d'exister, de communiquer et de travailler collectivement. Ses objectifs sont de promouvoir les conseils de quartier, de faciliter l'échange et la participation de tous les citoyens et de permettre l'interaction citoyenne. Il est aussi un écho aux engagements de l'équipe municipale. Il a également été pensé comme un outil supplémentaire d'information et d'interaction pour les membres des conseils. L'information peut ainsi circuler sans attendre les réunions.

5 - LA CHARTE GRAPHIQUE DES CONSEILS DE QUARTIER

Suite au nouveau logo de la Ville de Bourgoin-Jallieu, à la nouvelle charte graphique et aux récents renouvellements des bureaux des Conseils de Quartiers, le service Communication a proposé une nouvelle "Charte graphique" pour les conseils de quartier. La plupart des supports (identité visuelle, signatures mail, en tête de lettre) existaient déjà et donnaient satisfaction aux présidents des conseils de quartier : ils ont donc juste été repris et relookés. Il manquait cependant un visuel permettant d'identifier les différentes animations des Conseils de quartier sous forme d'affiches ou de flyers. Un « cadre » identique mais avec les coordonnées personnalisées de chaque conseil de quartier a donc été créé. Cette nouvelle identité visuelle sera présente sur tous les supports de communication et pourra, au besoin, s'adapter au niveau des couleurs : noir, blanc, ou orange puisque cette couleur est celle du service « Participation citoyenne » dans la nouvelle charte graphique de la ville.

Jean-Paul Lhuillier demande si le logo des Conseils de quartier peut également être utilisé sur une affiche en soutien d'une association locale.

Aurelien Leprêtre répond que c'est tout à fait possible, à condition toutefois que le conseil de quartier soit partie prenante de la manifestation.

Pierre Vachal observe que le texte blanc sur fond orange est difficilement lisible. Est-ce qu'il serait possible de changer les couleurs.

Aurélien Leprêtre répond que cette observation sera transmise au service communication.

6 - LES FICHES DE SIGNALEMENT ET LES FICHES PROJETS

A – Les fiches de signalement

Elle sert à transmettre les petits désagréments du quotidien. Elle n'est pas obligatoire et peut être remplacée par un appel téléphonique ou un mail. Elle peut concerner un seul habitant.

Les fiches, appels téléphoniques ou mails sont à adresser ou à transmettre directement :

* À l'accueil des services techniques pour les demandes concernant la voirie, la propreté urbaine, les déjections canines, les espaces verts : Mail : accueilst@bourgoinjallieu.fr - Dépôt : Services techniques Rue Edouard-Marion - Téléphone : 04 74 43 19 00

* À la police municipale pour les incivilités - Mail : pmunicipale@bourgoinjallieu.fr - Dépôt : Rue de la liberté - Téléphone : 04 74 43 30 50

* Au service Hygiène, santé, environnement pour les demandes concernant la santé, l'hygiène et l'environnement. Mail : Sante-Environnement@bourgoinjallieu.fr - Dépôt : Place A.Schweitzer - Bat. Le Sileur 1^{er} étage - téléphone : 04 74 28 35 05

Patrice Vesin observe qu'il manque souvent des réponses précises aux demandes faites et Jean-Paul Lhuillier demande si les demandes des conseils de quartier sont prioritaires.

Aurelien Leprêtre répond que oui s'il s'agit d'un projet mais que les demandes du quotidien doivent s'inscrire dans le plan de charges des services (voir point 7), sauf, bien sûr, s'il s'agit d'une urgence.

B – Les fiches de projets travaux et animations - communication

Elles servent à transmettre les projets du conseil de quartier. Elles existent en deux versions : l'une pour les aménagements de l'espace public, l'autre pour les animations et la communication. Les projets doivent concerner plusieurs habitants et présenter un intérêt collectif. Après élaboration par le Conseil de quartier, la fiche projet est à transmettre à : democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr ou mmartinelli@bourgoinjallieu.fr - Téléphone : 04 74 19 08 28.

Les projets 2016

1 million 500 000 euros de travaux ont été dédiés aux projets des quartiers berjalliens. Cette somme a été répartie de manière équitable sur les 10 conseils de quartiers. Elle a permis la réalisation en 2016 de vingt-cinq projets :

- ° La peinture murale du Hall Cassan (Charges – Planbourgoin)
- ° La rénovation du jardin de ville Buisson-Delaunay (Charges – Planbourgoin)
- ° Les aménagements de la Rue Pasteur (Libération – Barbusse)
- ° La fête de Noël (Champaret-Boussieu)
- ° Le fleurissement et le concours (Mozas-Charbonnières)
- ° Les aménagements de la Rue de la Liberation (Libération-Barbusse)
- ° L'aménagement du parking Dolbeau (Liberation – Barbusse)
- ° Le « plateau » de la rue Pontcottier (Centre-ville – Pont Saint-Michel)
- ° L'aménagement de l'avenue de Boussieu (Champaret – Boussieu)
- ° Le square de Boussieu (Champaret – Boussieu)
- ° La réfection du four de Charbonnières (Mozas – Charbonnières)
- ° La réfection du pont sur le « Barbusse » (Libération – Barbusse)
- ° L'aménagement de l'esplanade du Mont-blanc (Montbernier)
- ° L'aménagement du parking du cimetière de Mozas (Mozas – Charbonnières)
- ° La sécurisation de l'abribus de Mozas – (Mozas – Charbonnières)
- ° La réfection du pont du Pelud (La Grive)
- ° Sécurisation de la rue de l'Hotel de ville (Liberation-Barbusse et Pré-bénit)
- ° La sécurisation de l'entrée de ville de Montbernier (Montbernier)
- ° L'étude pour la sécurisation de la rue de Funas (Liberation Barbusse)
- ° L'étude pour le parking « stade de rugby » sur le terrain derrière le collège de Pré-bénit (Pré-bénit)
- ° L'aménagement de la Place du Cèdre (Centre-Ville – Pont Saint-Michel)
- ° La sauvegarde de la Chapelle de Mozas (association créée à l'initiative du conseil de quartier de Mozas-Charbonnières.)
- ° La création du site Internet dédié aux conseils de quartier
- ° La campagne sur les incivilités (Prix « Territoria d'or »)
- ° Le groupe de travail sur le bruit (à l'initiative du conseil de quartier Centre-ville / Pont Saint-Michel)

Deux exemples de projets :

La peinture murale du hall Cassan

Ce projet, initié en 2010 par le Conseil de quartier Charges - Planbourgoin met en valeur l'ancien hall d'exposition, dessiné par l'architecte Ribollet, de l'entreprise Cassan dédié initialement aux moissonneuses, locomobiles et autres matériels agricoles. L'appel d'offres avait été relevé par trois artistes, et c'est Franck Asensi qui a été retenu par le jury. L'inauguration a eu lieu le 25 mars 2017, en présence de Vincent Chriqui, maire, de nombreux élus, du président Marcel Peaud, des membres du conseil de quartier de Charges Planbourgoin et d'une dizaine de représentants de la famille CASSAN.

Le groupe de travail « lutte contre le bruit »

Le projet de « Charte du bruit » est une initiative du conseil de quartier Centre-ville – Pont Saint-Michel à laquelle plusieurs autres quartiers se sont associés pour constituer un groupe d'une dizaine d'habitants. Au cours de réunions animées conjointement par les services Conseils de quartier et Hygiène - Santé – Environnement, différents thèmes ont été abordés. Un dossier d'idées et de propositions a été transmis au service Communication qui proposera en retour des outils de communication sur supports internet et/ou papier.

6 - L'INFORMATION DES CONSEILS DE QUARTIERS

Quand les conseils de quartier doivent-ils être informés ?

Il ne serait pas raisonnable et difficilement envisageable d'informer les conseils de quartier de tous les travaux ou actions entreprises par la ville. Le choix a donc été fait de ne pas informer spécifiquement les Conseils de quartier pour tout ce qui concerne l'entretien courant, les réparations, la maintenance des infrastructures ou des voiries. A contrario les projets impactant de manière sensible la vie des habitants sont concernés par le choix de la ville d'apporter des informations auprès des membres des conseils de quartier. Les membres des conseils de quartier sont aussi régulièrement sollicités pour avis sur les projets de création ou de modification importante portés par les services de la ville ou de la CAPI.

A – Le site internet : dans la rubrique «en direct de vos quartiers», les membres des conseils de quartier peuvent retrouver des «billets» sur les travaux et aménagements dans leur quartier et les commenter en direct.

B – Les réunions sur site : organisées par les techniciens ville ou CAPI, souvent en présence des élus concernés, elles permettent de discuter d'un projet en étant sur place.

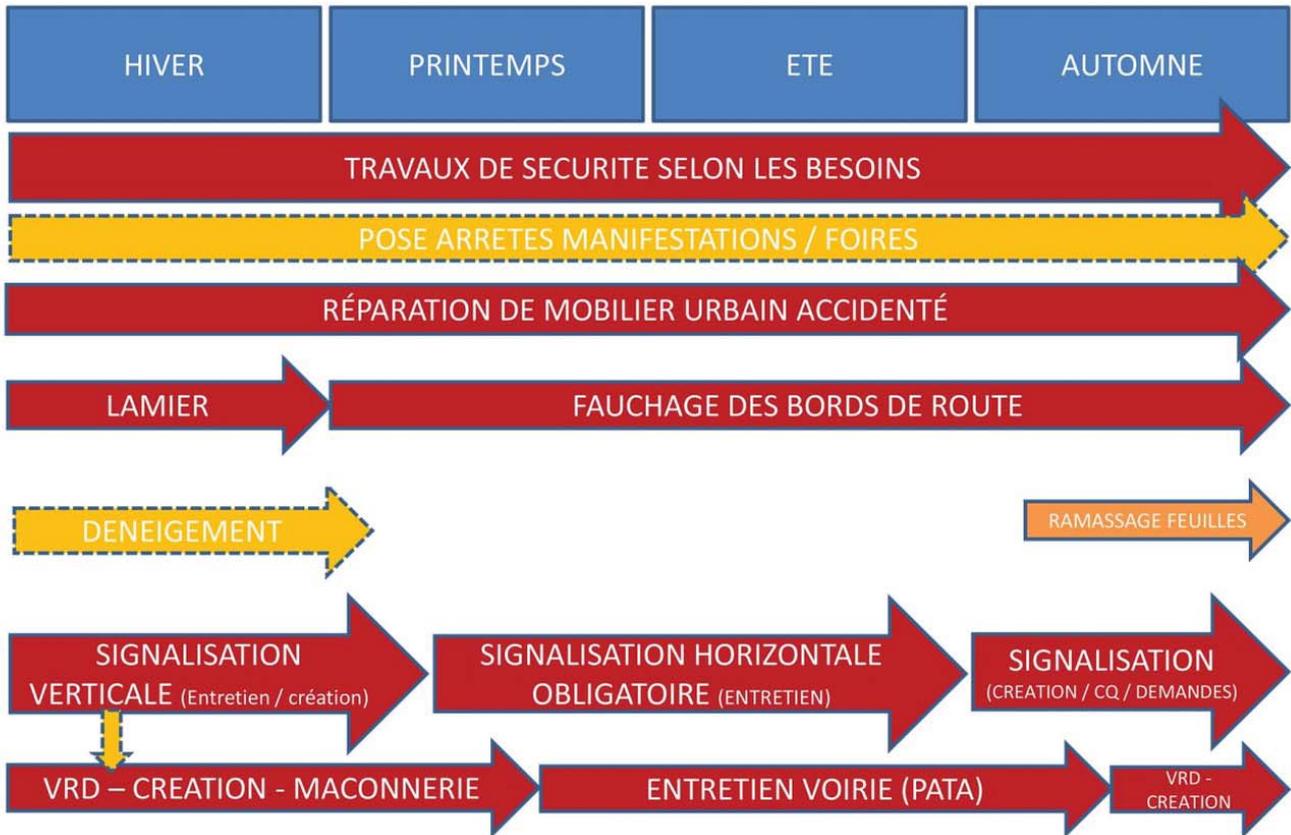
C – Les mails : les présidents des conseils de quartier ainsi que les vice-présidents sont destinataires des arrêtés concernant leur quartier. Ils reçoivent également les informations fournies au service par les services techniques lorsqu'elles impactent la vie quotidienne du quartier. Ces arrêtés sont également archivés sur le site des conseils de quartier.

7 - LE SERVICE «ESPACES PUBLICS»

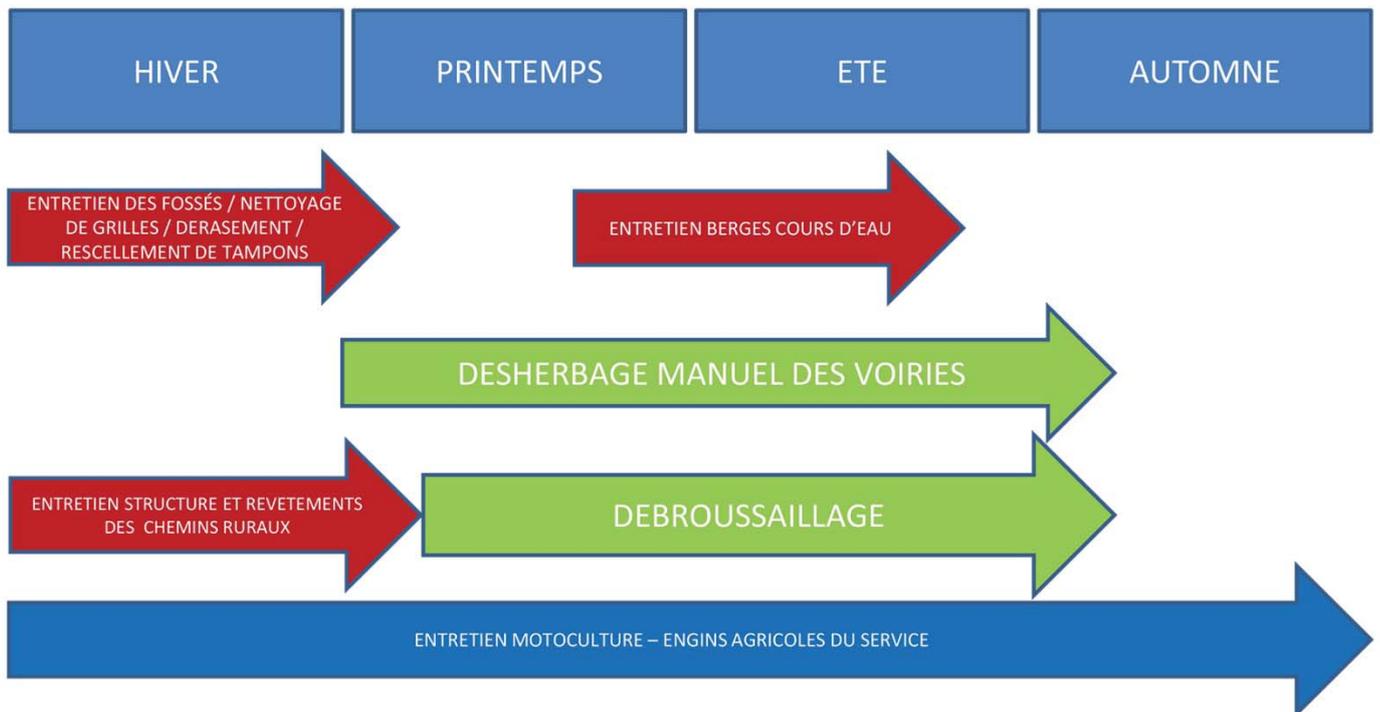
A – Les plans de charges

Aurelien Leprêtre explique que les tableaux suivants représentent par service du pôle Espaces Publics, la répartition annuelle des plans de charge. Cette vue d'ensemble permet de mieux comprendre pourquoi certaines demandes des conseils de quartier doivent parfois être différées.

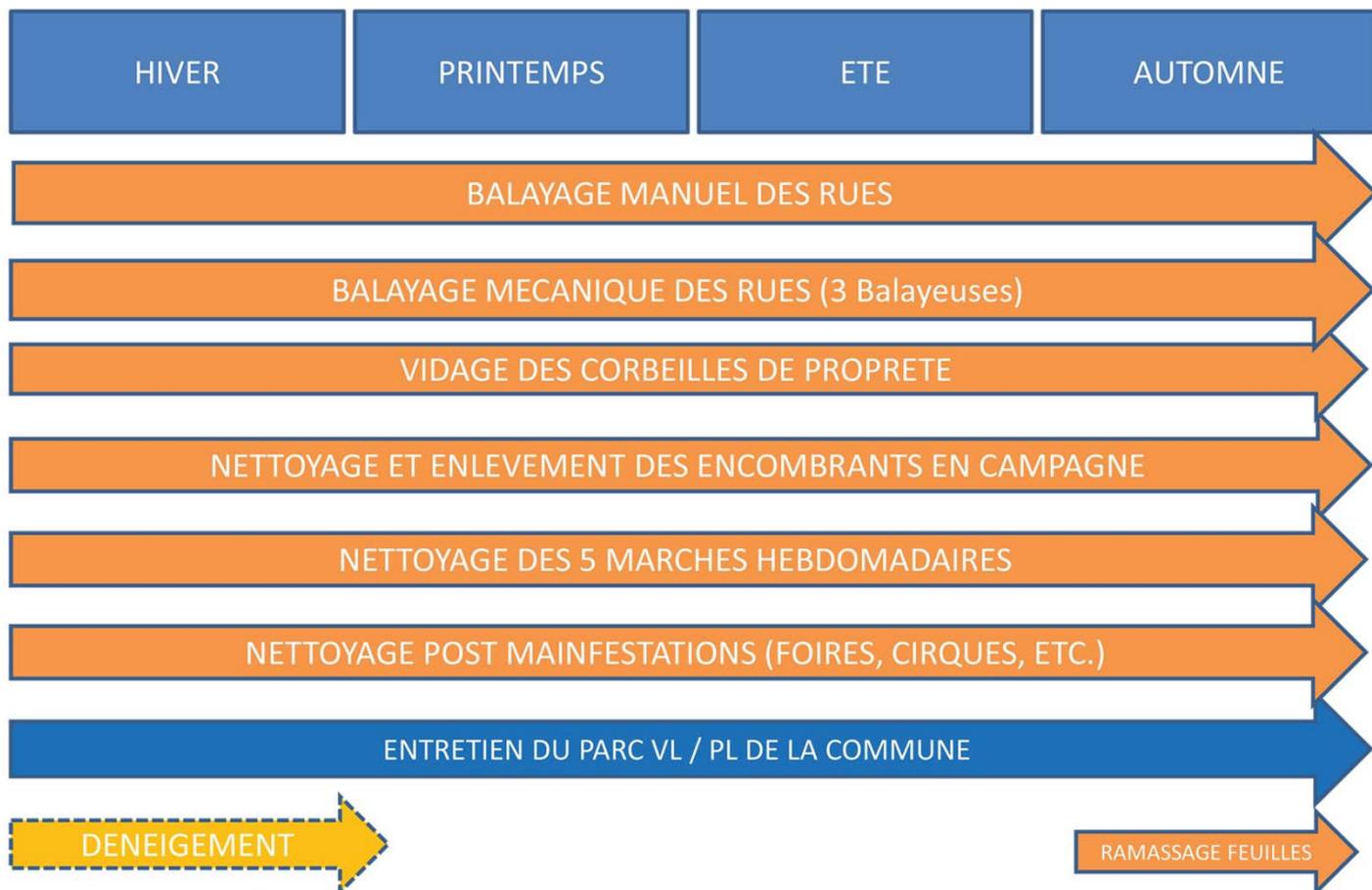
SERVICE VOIRIE - SIGNALISATION - plan de charges annuel



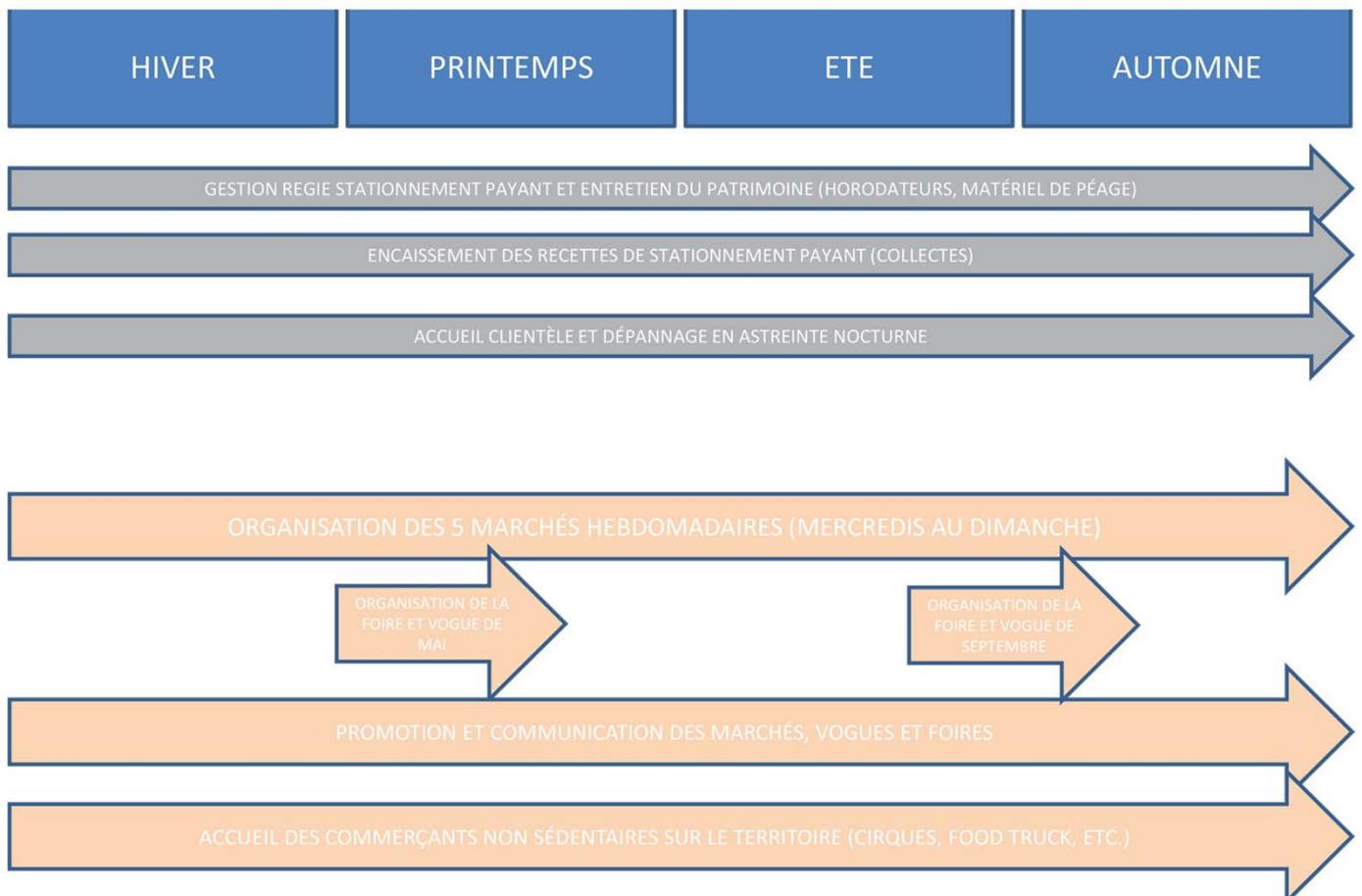
SERVICE VOIRIE - SIGNALISATION - plan de charges annuel



SERVICE PROPRETÉ URBAINE - plan de charges annuel



SERVICE STATIONNEMENT - FOIRES ET MARCHES - plan de charges annuel



B - Le service Espaces Publics réalise en régie de nombreux travaux :

- Mise en sécurité
- Mise en accessibilité des trottoirs
- Enrobés et «PATA»
- Améliorations du quotidien par la signalisation verticale et horizontale
- Aménagements paysagers et plantations d'arbres.
- Aménagements de stationnement
- Petite maçonnerie (murs, dalles, petites constructions, pose de mobilier urbain)
- Enrochement, terrassements ...

C – Les secrets du Point A Temps Automatique ou PATA



Le « point à temps » est une technique qui a pour objet **la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface** : nids de poule, arrachements, faïençages...

La réparation de chaussée au « point à temps » consiste en **un répannage d'émulsion de bitume et de gravillons**. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui **redonnant de l'étanchéité** et en limitant la formation des dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. **Le rejet de gravillons en excédent est une conséquence inévitable** de cette technique d'entretien. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée sur la section concernée.

La technique du « point à temps » est **indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement** (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver) engendrant de facto des coûts de réparation plus élevés.

Le PATA en chiffres :

- 60 Kms de voirie traités par an (sur les 142 km à entretenir)
- Une tournée conditionnée par la météo à la belle saison
- Une rotation sur chaque voirie tous les 2/3 ans suivant les dégradations.
- 110 000euros de budget de fonctionnement.
- 130 T d'émulsion

8 - LE ROLE DE LA CAPI ET D'AUTRES ACTEURS DANS L'ESPACE PUBLIC BERJALLIEN

Aurelien Leprêtre souligne que les compétences d'aménagement et d'entretien se répartissent entre la commune, la CAPI, le département et l'Etat. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) représente le deuxième pôle urbain et économique de l'Isère.

A - Fiche d'identité de la CAPI

Date de création : 1^{er} Janvier 2007

Président : Jean Papadopoulo.

La CAPI compte 68 élus communautaires (15 vice-présidents, 11 conseillers délégués et 10 conseillers communautaires suppléants) pour 101 131 habitants au 1er janvier 2013. Elle regroupe 22 communes sur 257,51 km². Pleinement intégrée à la dynamique de la métropole lyonnaise, elle constitue son pôle de développement à l'est. Elle offre des conditions d'accueil idéales alliant accessibilité, qualité d'aménagement, bassin de main d'œuvre qualifiée et services aux entreprises et aux salariés pour favoriser l'implantation, le développement et l'innovation des grandes entreprises, comme des PME. Elle apporte aussi une attention particulière à la mise en place de services et d'équipements de proximité, améliorant le quotidien des habitants : équipements culturels et sportifs, structures petite-enfance, réseau de transports en commun, etc. Elle veut constituer une « agglomération durable » et respectueuse de l'environnement, pour assurer une réelle qualité de vie à l'ensemble de ses entreprises et de ses habitants.

B - Les compétences

La CAPI exerce une douzaine de compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de trois niveaux : les compétences obligatoires et les compétences optionnelles fixées par la loi Chevènement, ainsi que les compétences facultatives définies par les élus de la CAPI.

C - La CAPI au quotidien

La CAPI s'investit dans l'offre d'un vaste éventail de services au quotidien et entend impulser ainsi une dynamique au territoire. L'accompagnement de sa population, de la petite enfance aux personnes âgées ou dépendantes, passe par la mise à disposition de toute une série de structures adaptées et réparties sur tout le territoire :

- 6 Piscines
- 1 Golf
- 10 Médiathèques et Bibliothèques
- 1 Conservatoire de Musique
- 2 Salles de spectacle (la Salle de l'Isle et le Théâtre du Vellein)
- 1 Scène de Musiques Actuelles (Les Abattoirs)
- 1 Réseau de transport (réseau RUBAN)
- 38 Structures Petite Enfance
- 1 Centre d'hébergement pour personnes âgées
- 1 Régie des eaux
- 5 stations d'épuration (dont 2 principales)
- Des réseaux d'eau, d'assainissement, des services urbains
- 1 Réserve Naturelle Régionale
- 6 Espaces Naturels Sensibles
- Plus de 300 kms de sentier de randonnée.

La réunion se termine à 22h30 par un pot convivial offert par la ville